

ANNEXE I : TABLEAU RECAPITULATIF :

	<u>Conditions ouverture droits :</u>	<u>Dossier à constituer :</u>	<u>Et à envoyer au SEEP :</u>
Si retraite taux plein, Régime Général Sécurité Sociale :	voir CARSAT. ✎ passage progressif de 60 à 62 ans (voir tableau p.3)	compléter et signer annexe II	- 2 mois avant date départ prévu - ou en mars pour un départ en septembre
Sinon RETREP :	- être titulaire d'un contrat définitif ou agrément définitif - avoir 15 années de services - avoir atteint l'âge d'ouverture des droits	annexe IV ✎ ne peut être demandé qu'une seule fois et n'est pas un préalable obligatoire à la liquidation	18 mois avant la date de départ prévue
- dossier de liquidation :		annexe II + annexe IV	6 mois avant la date de départ prévue
Régime Additionnel de Retraite :	avoir atteint l'âge d'ouverture des droits et être admis à la retraite ✎ passage progressif de 15 à 17 années de services(voir tableau p. 4) ou bénéficiaire du RETREP	annexe III + PJ : - un RIB ou un RIP - copie livret famille	à envoyer avec dossier pour le régime général ou dossier de liquidation RETREP
Cas particuliers : retraite pour invalidité	avis favorable commission réforme	dossier envoyé par SEEP à l'intéressé	à retourner dans les meilleurs délais
Limite d'âge	✎ passage progressif de 65 à 67 ans (voir tableau p. 4)	- auprès de la CARSAT - retraite additionnelle	2 mois avant la date limite
Prolongation	voir les conditions p.4	demande écrite + pièces justificatives	